

**DE L'ADMINISTRATION DE
LOUIS XIV (1661-1672), D'APRÈS
LES MÉMOIRES INÉDITS
D'OLIVIER D'ORMESSON**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649104079

De L'administration de Louis XIV(1661-1672), d'après les mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson
by A. Chéruef

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

A. CHÉRUEL

**DE L'ADMINISTRATION DE
LOUIS XIV (1661-1672), D'APRÈS
LES MÉMOIRES INÉDITS
D'OLIVIER D'ORMESSON**

DE L'ADMINISTRATION

DE

LOUIS XIV

(1661-1672)

D'APRÈS LES MÉMOIRES INÉDITS

D'OLIVIER D'ORMESSON

PAR A. CHÉRUEL

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE,
PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE ROUEN.



PARIS.

JOUBERT, LIBRAIRE DE LA COUR DE CASSATION,

RUE DES GRÈS, 11.

—
1850.

ADMINISTRATION

DE

LOUIS XIV

1661 — 1672.

I.

BUT ET PLAN DE CE TRAVAIL.

Pendant cinq siècles, la royauté française avait combattu la féodalité et les résistances provinciales. Au XII^e siècle, elle avait vaincu les vassaux du duché de France. Au XIII^e, elle avait triomphé de cette multitude de seigneurs qui étaient les véritables souverains du royaume. Philippe-Auguste, par les armes et les conquêtes; Louis IX, par ses lois et par la sainteté de son caractère; Philippe-le-Bel, par ses institutions et par son despotisme, avaient établi sur des bases solides l'autorité monarchique¹; ils avaient étendu leur domination de la Lys aux Pyrénées, du Rhône à l'Océan. Dès le XIV^e siècle, l'autorité du Roi était reconnue dans toute la France. Mais des branches mêmes de la race capétienne naquit une nouvelle féodalité. Les maisons apanagées de Bourgogne, de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans, morcelèrent le royaume. Les chefs

¹ Philippe de Beaumanoir, *Coutume de Beauvoisis*, ch. 34.

de cette aristocratie aimaient tant la France, comme disait l'un d'eux, qu'au lieu d'un royaume ils en eussent voulu six. Pour vaincre cette féodalité apanagée, il fallut l'astuce, l'activité, la politique habile et terrible de Louis XI. Dès la fin du XV^e siècle, il n'y avait plus en France qu'un seul souverain ¹. Mais, dans les provinces, subsistait toujours l'opposition de mœurs, de lois, d'institutions. Au commencement du XVI^e siècle, la royauté, quoique détournée des affaires intérieures par les guerres d'Italie, s'occupa cependant d'imposer à la France une administration plus homogène. Douze gouverneurs furent chargés du commandement militaire; huit parlements, de la justice; autant de chambres des comptes et de cours des aides, de la juridiction financière; les bureaux de finances, de la répartition des impôts et de la gestion domaniale; enfin, dix-sept receveurs généraux furent institués pour percevoir les taxes et les verser dans une caisse centrale, nommée Épargne. Dès cette époque, la France arrive à une unité qui étonne les étrangers. « Il y a des pays plus fertiles et plus riches que la France, écrivait en 1546 l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, tels que la Hongrie et l'Italie; il y en a de plus grands et de plus puissants, tels que l'Allemagne et l'Espagne; mais nul n'est aussi uni (*tanto unito*) ². »

¹ Voyez, sur la puissance des Rois de France à cette époque, Machiavel, *le Prince*, chap. 19; Claude de Seyssel, *Louanges de Louis XII*, édit. Godfroy, p. 169, et les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, dans les *Documents inédits de l'histoire de France*. On lit dans ce dernier ouvrage : « Quant au Roi très chrétien, je crois sa puissance plus considérable que celle d'aucun de ses devanciers. Ses états se sont agrandis, et ils lui sont plus soumis que jamais. » Tome I^{er}, p. 91. — Voyez encore p. 177, 269 et 273 du même recueil.

² *Relations des ambassadeurs vénitiens*, dans les *Documents inédits de l'histoire de France*, tome I^{er}, p. 271.

Les guerres de religion entravèrent de nouveau le développement de l'autorité monarchique en France ; les pouvoirs, que la royauté avait créés comme instruments d'administration, se tournèrent souvent contre elle. Ainsi, vers la fin du XVI^e siècle, les gouverneurs¹ et les parlements se mirent à la tête de l'opposition provinciale. Il fallut que Richelieu abattit l'autorité des gouverneurs et confiât l'administration locale à des agents plus dociles, aux intendants, institués en 1635. La Fronde, coalition de grands seigneurs, de gouverneurs de province et de parlements, fut vaincue par Mazarin, et avec elle succomba la dernière tentative de résistance à l'autorité absolue.

Au milieu de ces luttes sans cesse renaissantes, la royauté avait accompli une œuvre immense. Avec un duché, elle avait fait un royaume ; avec une population de quelques milliers de serfs et de vassaux, une monarchie de près de vingt millions d'habitants. Mais elle n'avait pu qu'à de rares intervalles féconder les richesses naturelles de la France, creuser des canaux et des ports, ouvrir des voies de communication, créer une marine, développer le commerce et l'industrie, travailler au bonheur du peuple et à son amélioration morale et intellectuelle. Pour une œuvre de cette nature, il faut un calme qui avait presque toujours manqué, et, quoique d'utiles tentatives eussent signalé le gouvernement de Louis IX, de Philippe-le-Bel, de Charles V, de Louis XI, de Louis XII, de François I^{er},

¹ *Œconomies royales de Sully*, ch. 60 ; conversation de Henri IV et du duc de Montpensier. — Voyez aussi Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, ann. 1591, coll. Petitot, 1^{re} série, tome XXXIX, p. 269. — Les gouvernements étaient à vie, comme le dit Bûsbeck, lettre du 20 mai 1585 : « Præfectura hujusmodi » nullis terminis definiti, sed vitæ æquales esse solent. »

de Sully et de Richelieu, la royauté avait beaucoup à créer ou à régénérer en fait d'administration, au moment où Louis XIV commença à gouverner par lui-même (1661). Les onze premières années du gouvernement personnel de ce monarque, depuis la mort de Mazarin jusqu'à la guerre de Hollande (1661-1672), furent les plus fécondes. Secondé par Colbert et Louvois, il imprima à tous les services publics une merveilleuse activité, et mérita le nom de ROI ADMINISTRATEUR, que Lemontey regarde comme le plus beau de ses titres. Un historien moderne ¹ d'une grande autorité a comparé l'ardeur que montrèrent, à cette époque, le Roi et la nation, au zèle que déploierent, après les tourmentes révolutionnaires, le premier consul et ses conseillers. Lois, finances, hiérarchie administrative, tout semblait sortir du chaos pour s'organiser sous l'œil du génie. L'héritier des rois, comme le soldat couronné, allait s'asseoir dans le conseil des légistes et discutait avec eux les articles du code. Tous deux descendaient aux plus petits détails de l'administration, sans crainte de déroger : mais l'un dirigé par d'habiles ministres, l'autre guidé surtout par l'inspiration du génie; Louis, au sein d'une paix glorieuse, due aux négociations de Mazarin; Napoléon, en face d'une coalition européenne. On ne doit jamais perdre de vue, en parlant des premières années du gouvernement de Louis XIV, l'appréciation si juste de Saint-Simon ² : « Sa première entrée dans le monde fut heureuse en esprits distingués de toute espèce. Ses ministres au dedans et au dehors étaient alors les plus forts de l'Europe; ses généraux, les

¹ Guizot, *Histoire de la Civilisation générale en Europe*, dernière leçon.

² Saint-Simon, *Mémoires*, tom. XIII, p. 2-3, édit. in-8°.

plus grands ; leurs seconds , les meilleurs. Les mouvements dont l'Etat avait été si furieusement agité au dedans et au dehors , depuis la mort de Louis XIII , avaient formé une quantité d'hommes , qui composaient une cour d'habiles et d'illustres personnages et de courtisans raffinés. » Louis XIV eut le mérite de discerner la capacité de ces hommes éminents , de comprendre leurs pensées et de faire concourir à la grandeur de la France la diversité de leurs talents, et souvent même l'opposition de leurs caractères et de leur ambition.

Retracer cette période , féconde en choses utiles et brillantes , est une entreprise difficile. Voltaire en a esquissé l'histoire avec une ingénieuse rapidité ; Lemon-*tey*¹ a analysé les principes du gouvernement de Louis XIV avec un esprit sagace et des intentions souvent hostiles. A une époque toute récente , des économistes , entre lesquels se distingue M. Pierre Clément² , ont signalé l'importance de l'administration de Colbert. J'aurais bien d'autres noms à ajouter , si je voulais énumérer tous les écrivains qui , dans ces derniers temps , ont fait une étude consciencieuse de l'administration de Louis XIV³. Il y aurait de la témérité à traiter un pareil sujet après tant de travaux remarquables , si je n'avais à ma disposition de

¹ *Essai sur la monarchie de Louis XIV.* Je citerai toujours l'édition de 1829.

² *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, Paris, 1846. Je citerai souvent ce savant travail , que l'auteur a continué , en 1848, sous le titre suivant : *le Gouvernement de Louis XIV, de 1663 à 1689.*

³ MM. Mignet , *Négociations pour la succession d'Espagne*; Henri Martin , *Hist. de France* , tomes XIV et XV , et *Thèse sur la monarchie au XVIII^e siècle*; Cl. Dareste , *Hist. de l'Administration en France*; Warnkœnig , *Franzœsische Staats und rechtsgeschichte* , tome 1^{er}; Walckenaer , *Mém. sur M^{me} de Sévigné*; fournissent de précieux renseignements pour l'histoire de l'administration de Louis XIV. Il ne faut pas oublier une dissertation latine de M. Seelig . *De Colberti administratione varii*, Göttingæ , 1843.

nouveaux documents, qui m'ont paru d'un haut intérêt : je veux parler du journal inédit où le rapporteur du procès de Fouquet, l'amî de M^{me} de Sévigné, le maître des requêtes Olivier Lefebvre d'Ormesson, a noté, pendant plus de vingt ans, tous les événements dont il fut témoin oculaire ou auriculaire ¹.

On objectera peut-être l'inutilité de nouveaux renseignements pour une époque aussi riche en mémoires que le siècle de Louis XIV. Aucun autre règne, en effet, n'a produit autant d'œuvres de cette nature, réunissant le mérite du style à l'intérêt historique, le charme de la narration à l'authenticité des faits, le drame romanesque de la vie privée à la grandeur des événements publics. Pendant la Fronde, chaque parti, chaque nuance même de parti, a son historien. La cour et Anne d'Autriche trouvent leur apologiste dans M^{me} de Motteville; La Rochefoucauld et P. Lenet soutiennent de leur plume le parti des Princes, qu'ils avaient défendu de leur épée et éclairé de leurs conseils; le Parlement a pour lui, quoi qu'avec des nuances tranchées, Gui Joli, Omer Talon et l'auteur anonyme du *Journal de la Fronde* ². Priolo, d'abord attaché au duc de Longueville, se laisse gagner par le Mazarin, et écrit, dans l'intérêt du ministre, son Histoire des premières années de Louis XIV, histoire qui a souvent le caractère de mémoires par le rôle que joue l'auteur

¹ Le manuscrit autographe du Journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson se trouve à la Bibliothèque publique de Rouen, f. Leber, n° 5767. Il ne faut pas confondre ce journal avec le mser. qui renferme le procès de Fouquet, et dont il existe de nombreuses copies. Ce dernier ne comprend que quatre années; le journal complet en embrasse près de vingt; il se divise en deux parties: la première, de 1643 à 1651; la deuxième, de 1661 à 1672.

² *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour du Parlement de Paris.* Paris, 1619.